

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

Connaissances utiles

J'ai lu ce qui suit quelque part :

Veux-tu du grain ? fais des pacages.

Le pré où paissent les animaux se fortifie par le repos.

Les animaux qui y paissent l'engraissent et détruisent les mauvaises herbes.

Le pré nourrit les animaux. Les animaux donnent le fumier, et le fumier donne le grain.

Point de fourrage sans pacage, point de bestiaux sans fourrage. Qui n'a pas de fumier n'a pas de grains.—Pré, fourrage, bétail, fumier, grain, tout ceci se tient. Tous ces objets sont dépendants les uns des autres. Si l'un manque, la récolte deviendra bientôt médiocre, puis mauvaise.

On oublie souvent qu'un fumier frais ou nouveau engraisse peu la terre la première année et fait pousser bien des mauvaises herbes. On pourrait remédier à cet inconvénient en mettant sur son champ une couche de cendre. . . .

Nous l'avons souvent entendu dire, la cendre est un excellent engrais ; et l'on pourrait s'en procurer en brûlant mille objets qui sont sans valeur par eux-mêmes ou qu'on laisse perdre, mais qu'on pourrait rendre profitables en les réduisant en cendres, copeaux, branchages, balayures, etc., qui encombrant les avenues des granges et parfois des maisons, ou salissent les grands-chemins.

On m'a souvent fait remarquer que la moutarde des champs ne réussit que dans les terres fortes ; ainsi on est exempt d'inquiétudes, si la chose est avérée, pour les autres espèces de terroir qui composent notre terme. Tant qu'elle n'est pas mûre les vaches la mangent avec appétit. On pourrait l'arracher avant que le blé fut prêt à épié pour la leur donner.

Je me suis toujours efforcé, depuis que je possède une terre, de me procurer de nombreux troupeaux de moutons. Il y a trop peu de laine en ce pays. Pourquoi ne pas avoir de laine à mettre dans le commerce ? . . . Ayons des troupeaux assez nombreux pour nous permettre d'exporter la laine. . . . J'espère voir arriver le temps où l'on verra nos marchés abondamment pourvus de sacs de laine.

J'ai lu en plusieurs endroits que pour rendre l'appétit à une vache ou à un bœuf qui le perd par mauvaise nourriture, par les vers ou par autre cause, il suffisait de lui faire prendre gros comme un jaune d'œuf de goudron ; mais par où on a oublié de dire de c'était lorsque l'animal était à jeun qu'il fallait lui administrer cette pîtle. . .

Les labours dans les terrains en pente doivent se faire de biais et non de long, car l'eau s'en écoule un peu trop vite.

La pratique que suivent quelques cultivateurs qui hersent leurs prairies tous les deux ans, est très-louable et excellente.

Dans les paroisses où il y a beaucoup d'auberges ou de vendeurs de boissons à la cachette, il n'y a pas d'économie dans la basse classe, mais au contraire il s'y trouvera beaucoup de fainéants, et de là la pauvreté extrême d'un grand nombre.

Le canton, le faubourg, etc., où il y a souvent danses, soirées, festins, n'est pas habité par une classe laborieuse ni industrielle.

Beaucoup de jeunes gens dans nos campagnes apprennent à lire à 12 ans, le savent à 18, et ne le savent plus à 24 ans. La raison en est qu'on n'a pas l'habitude de lire dans la maison de leurs parents. Doit-on s'étonner que le nombre de lecteurs de journaux agricoles soit si petit ?

UN NEVEU.

(Journal de Québec, 1813.)

Chemin de fer d'Arthabaska

L'ouverture du chemin de fer d'Arthabaska à Trois-Rivières, lit un journal des cantons de l'est, a eu l'effet d'ouvrir un débouché en hiver, pour l'avoine des paroisses voisines de la ville. Il s'est fait un commerce assez considérable de ce produit qui a été expédié de St. Grégoire par le chemin de fer. Un commerçant de la Baie en a expédié une grande quantité par cette voie.

Depuis que ce chemin est ouvert, des recettes de l'embranchement des Trois-Rivières ont donné de \$500 à \$600 par semaine, à quoi il faut ajouter environ \$50 par semaine par la malle. Si cette proportion devait se continuer toute l'année, ce serait un meilleur résultat que celui que l'on attendait de l'entreprise à son début.—*Le Canadien.*

Lampes à l'huile de charbon

Plusieurs personnes qui se servent de lampes à huile de charbon ont l'habitude lorsqu'elles quittent une chambre pour quelques instants, de diminuer la flamme en descendant la mèche dans le but d'économiser l'huile. Mais il paraît que c'est une économie mal entendue et qui peut avoir des suites graves. On a dû s'apercevoir, de retour dans l'appartement d'une odeur de fumée nauséabonde qui le remplissait ; c'est le gaz produit par cette combustion défectueuse qui s'échappe et vicie l'air. Ce gaz peut causer l'inflammation de la gorge et des poumons, mal de tête et d'autres accidents graves. On prétend qu'il cause même la diptérie, cette terrible maladie qui sévit actuellement dans les provinces inférieures. Ainsi ceux qui tiennent à la conservation de leur santé feront bien de faire attention à ce que nous venons de dire. Pour écarter tout danger il faut que la mèche de la lampe soit assez élevée pour donner une lumière vive sans fumée mais point trop de pour que la chaleur dégagée n'amène une explosion, il s'agit d'éviter les deux extrêmes.

ANNONCES.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 17,000 acres des Terres de la Couronne dans les Townships de Chavigny et Montauban, Comté de Portneuf, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité AMABLE ROCHET, écr., à Ste. Anne de la Pérade.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 30 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Parent & Labrosse, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité VINCENT MARTIN, écr., à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 12,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Albert, Comté de Saguenay, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité RIEULE BOULIANE, écr., à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

15 février 1865.